

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1036<sup>eme</sup> RÉUNION

5 OCTOBRE 2021  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1036(2021)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1036<sup>ème</sup> réunion tenue le 5 octobre 2021 sur la mise à jour de la situation en Guinée,**

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

**Rappelant** toutes ses décisions antérieures sur la situation en Guinée, notamment le Communiqué [PSC/PR/COMM. 1030(2021)], adopté lors de sa 1030<sup>ème</sup> réunion tenue le 10 septembre 2021, ainsi que toutes les décisions adoptées par l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur la situation en Guinée, y compris le Communiqué adopté lors de sa Session extraordinaire tenue le 16 septembre 2021, à Accra, au Ghana ;

**Prenant note** des observations liminaires du Représentant permanent de la République du Mozambique auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2021, S.E. Ambassadeur Alfredo Nuvunga, et des communications du Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye et du Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur Amma Adomaa Twum-Amoah, au nom du Président de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

**Réaffirmant** l'engagement indéfectible de l'UA à respecter la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Guinée, ainsi que la solidarité indéfectible et soutenue de l'UA avec le peuple de Guinée dans ses aspirations légitimes à une gouvernance démocratique améliorée et durable.

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Se félicite** des efforts déployés par la CEDEAO en vue de trouver rapidement une solution consensuelle à la situation actuelle, conduisant à la restauration d'un ordre constitutionnel normal en Guinée et, à cet égard, **approuve pleinement** le Communiqué adopté par la Session extraordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue à Accra, Ghana, le 16 septembre 2021, en particulier la décision figurant au paragraphe 9 dudit Communiqué ;
2. **Réitère et maintient** sa décision telle que contenue dans son Communiqué [PSC/PR/COMM. 1030(2021)] adopté lors de sa 1030<sup>ème</sup> réunion tenue le 10 septembre 2021, conformément aux instruments normatifs pertinents de l'UA, de suspendre la République de Guinée de toute participation à toutes les activités de l'UA et de ses organes et institutions, jusqu'à ce que l'ordre constitutionnel normal soit pleinement restauré dans le pays ;
3. **Exhorte** les autorités guinéennes à adhérer pleinement aux décisions du Conseil et à celles de la CEDEAO, en particulier l'exigence d'un rétablissement urgent de l'ordre constitutionnel normal, dans le délai de six (6) mois fixé par la CEDEAO, par le biais d'un gouvernement de transition dirigé par des civils ;

4. **Réitère son appel** à l'armée guinéenne pour qu'elle libère immédiatement et sans condition le président Alpha Condé ainsi que d'autres officiels et qu'elle garantisse leur santé et leur sécurité personnelles ;
5. **Rassure** le peuple de Guinée de la solidarité et du soutien indéfectibles de l'UA, et l'encourage à demeurer calme et à s'engager dans un dialogue national inclusif pour relever les défis auxquels le pays est confronté ;
6. **Demande** à la Commission de l'UA de fournir l'appui technique nécessaire à la République de Guinée dans le cadre de son budget approuvé disponible, afin de s'assurer que les autorités guinéennes respectent les délais stipulés pour la restauration de l'ordre constitutionnel normal ;
7. **Demande** aux partenaires au développement d'appuyer également la mise en œuvre des décisions du Conseil et les efforts déployés par la CEDEAO, en vue de créer les conditions propices à la restauration rapide d'un ordre constitutionnel normal en Guinée ;
8. **Décide** de rester activement saisi de la question